

Commission de l'Exécution budgétaire

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 21 avril 2026

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 3 février 2026 et du 23 mars 2026
 - FIN, EXBU23 - Réunion - 03/02/2026
 - EXBU23, FIN - Réunion - 23/03/2026
2. Évolution budgétaire au 31 mars 2026

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Jeff Boonen, Mme Liz Braz (remplaçant M. Dan Biancalana), M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, Mme Simone Beissel (remplaçant M. Marc Hansen), M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Sam Tanson, membres de la Commission des Finances

Ministère des Finances

M. Gilles Roth, Ministre

M. Nicolas Jost, Directeur « Affaires économiques et budgétaires »

M. Jean-Claude Neu, Conseiller en affaires juridiques

M. Yves Clarens, Conseiller, Direction « Affaires économiques et budgétaires »

Trésorerie de l'État

M. Bob Kieffer, Directeur du Trésor

Inspection générale des finances

M. Nima Ahmadzadeh, Directeur

M. Daniel Geers, Inspecteur adjoint des finances

Administration des contributions directes

M. Jean-Paul Olinger, Directeur

Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Mme Stella Huber, Directrice

M. Eric May, Directeur adjoint

Administration des Douanes et Accises

M. Alain Bellot, Directeur

Mme Fabienne Gandini, Chef de division

M. Yann Flammang, Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, M. Dan Biancalana, M. Gérard Schockmel, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. André Bauler, M. Marc Hansen, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Finances

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire
Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission des Finances

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 3 février 2026 et du 23 mars 2026

Les deux commissions approuvent les projets de procès-verbal des réunions du 3 février 2026 et du 23 mars 2026.

2. Évolution budgétaire au 31 mars 2026

Monsieur le Ministre des Finances Gilles Roth (ci-après « Ministre ») prend la parole pour présenter la situation budgétaire de l'État au 31 mars 2026¹.

I. Situation des recettes courantes de l'État au 31 mars 2026

Au 31 mars 2026, les recettes totales (hors Trésorerie) collectées par les trois administrations fiscales s'élèvent à 6,98 milliards d'euros, soit une hausse de 245,6 millions d'euros ou 3,6% par rapport à mars 2025. En incluant la Trésorerie de l'État, les recettes totales s'établissent à 7,05 milliards d'euros, soit une progression de 3,2%, représentant 26,1% des recettes budgétisées. Le Ministre note que cette évolution se situe en ligne avec le budget tel que voté par la Chambre des Députés, étant précisé que d'un point de vue strictement arithmétique, 25% des recettes budgétaires devraient être encaissées au terme du premier trimestre. La tendance est cette fois portée par les recettes perçues par l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (+15,6%), tandis que les recettes de l'Administration des contributions directes restent relativement stables (-0,1%) et que celles de l'Administration des douanes et accises reculent de 7,5%.

a) Administration des contributions directes

¹ Tableaux sur la situation budgétaire au 31 mars 2026 en annexe.

Les recettes totales collectées par l'Administration des contributions directes (ci-après « ACD ») s'élèvent à 4,28 milliards d'euros au 31 mars 2026, soit une légère baisse de 5,8 millions d'euros ou -0,1% par rapport à mars 2025. Ces recettes représentent 28,2% du budget voté.

- Les recettes découlant de l'impôt sur le revenu des collectivités (ci-après « IRC ») s'élèvent à 1,21 milliard d'euros, soit une baisse de 161,5 millions d'euros ou -11,8% par rapport au 31 mars 2025. Ces recettes représentent toutefois 35,3% du budget voté, soit un niveau supérieur au seuil arithmétique de 25%. Le Ministre observe une baisse des soldes de 153 millions d'euros et des avances de 20 millions d'euros. Il précise que l'évolution de cette recette est fortement dépendante du calendrier choisi par les entreprises pour procéder au paiement de leurs soldes. Ainsi, pour 2025, des paiements de soldes plus importants relatifs à des exercices antérieurs avaient été enregistrés plus tôt dans l'année. Par ailleurs, il y a lieu de relever qu'un contribuable a procédé à un ajustement significatif à la baisse de ses avances.

En réponse à une question posée lors d'une réunion antérieure par Monsieur le Député Franz Fayot (groupe politique socialiste)² relative au degré de concentration de cette recette, le Ministre précise qu'en 2024, 210 sociétés (soit 0,53% des 39 989 sociétés contributrices) ont versé environ 2,66 milliards d'euros, représentant donc 75% du total des recettes de l'IRC majoré de l'impôt de solidarité. Pour l'exercice 2025, 273 sociétés ont versé 2,88 milliards d'euros sur un total de 3,84 milliards d'euros. Le Ministre souligne que le degré de concentration est élevé et précise qu'il tire son origine majoritairement du secteur financier. L'orateur tient néanmoins à relativiser la situation en faisant référence à l'Irlande, où les recettes IRC sont portées par cinq grandes multinationales.

- Les recettes relatives à l'impôt commercial communal (ci-après « ICC ») s'élèvent à 542,3 millions d'euros, soit une baisse de 56,1 millions d'euros ou -9,4% par rapport à 2025. Ces recettes représentent 32,7% du budget voté. Le Ministre indique que les mêmes facteurs explicatifs valent ici que pour l'IRC, à savoir le calendrier choisi par les entreprises pour procéder au paiement de leurs soldes.
- Les recettes provenant de l'imposition des personnes physiques par voie d'assiette (ci-après « IRPP ») s'élèvent à 384,4 millions d'euros, soit une hausse de 32 millions d'euros ou +9,1% par rapport à 2025. Ces recettes représentent 28,3% du budget voté. Le Ministre note une légère hausse tant au niveau des avances que des soldes. Il rappelle que sous la précédente législature, le délai de dépôt de la déclaration fiscale a été repoussé du 31 mars au 31 décembre, ce qui a entraîné un effet de décalage. L'évolution actuelle pourrait ainsi traduire une normalisation progressive de la situation au cours des prochaines années.
- Les recettes de l'impôt sur les traitements et salaires s'élèvent à 1,88 milliard d'euros au 31 mars 2026, soit une hausse de 137,2 millions d'euros ou 7,9% par rapport à 2025. Ces recettes correspondent à 26,1% du budget voté. Le Ministre attribue cette progression notable : 1) à un versement anticipé par un grand contribuable au mois de janvier, 2) à l'absence de nouvelles adaptations du barème d'impôt en 2025, et 3) aux effets cumulés de l'indexation des salaires intervenue en mai 2025 et de l'accord salarial dans la fonction publique. À titre indicatif, le Ministre précise qu'une tranche indiciaire représente environ un surplus mensuel de 25 millions d'euros au profit de l'impôt sur les traitements et salaires.
- Les recettes du prélèvement sur les revenus de capitaux s'élèvent à 177,3 millions d'euros, soit une hausse de 28,8 millions d'euros ou +19,4% par rapport à 2025. Ces

² Réunion de la Commission de l'Exécution budgétaire et de la Commission des Finances du 3 février 2026.

recettes représentent 20,1% du budget voté. Le Ministre rappelle le caractère volatil de cette recette, fortement concentrée sur quelques contribuables.

- Les recettes découlant de l'impôt sur la fortune s'élèvent à 392,3 millions d'euros, soit une légère baisse de 1,7 million d'euros ou -0,4% par rapport à 2025. Ces recettes représentent 37,7% du budget voté. Le Ministre indique qu'il faut faire preuve de vigilance à l'égard de cette recette en raison de l'impact, encore difficile à quantifier, des adaptations législatives entreprises en 2024 à la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle d'octobre 2023³. L'estimation initiale du déchet fiscal se situait entre 26 et 38 millions d'euros. En 2025, les recettes d'impôt sur la fortune n'avaient pas atteint le montant budgétisé.
- Les recettes relatives à la retenue libératoire nationale sur intérêts (ci-après « RELIBI ») s'élèvent à 44,5 millions d'euros, soit une baisse de 47,8 millions d'euros ou -51,8% par rapport à 2025.
- Les recettes relatives à l'impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes s'élèvent à 18,7 millions d'euros, soit une hausse de 9,5 millions d'euros ou +104,5% par rapport à 2025.

b) Administration des douanes et accises

Les recettes globales perçues par l'Administration des douanes et accises (ci-après « ADA ») au 31 mars 2026 s'élèvent à 526,3 millions d'euros, soit une baisse de 42,8 millions d'euros ou -7,5% par rapport à 2025. Les recettes de l'ADA ont atteint 20,2% du budget voté.

- Les recettes relatives aux ventes d'essence s'élèvent à 74,2 millions d'euros, soit une hausse de 7,3 millions d'euros ou +10,9% par rapport à 2025. De ces recettes, 15,7 millions d'euros correspondent aux recettes collectées au titre de la taxe CO₂. Le volume des ventes d'essence a progressé d'environ 10,8 millions de litres au cours du premier trimestre, soit +9%. Le Ministre attribue cette évolution positive notamment à la guerre au Moyen-Orient et au conflit en Iran, qui ont rendu les prix luxembourgeois plus attractifs que ceux pratiqués en Allemagne et en France.
- Les recettes relatives au gasoil routier s'élèvent à 121,8 millions d'euros au 31 mars 2026, soit une hausse marginale de 2,2 millions d'euros ou +1,8% par rapport à 2025. De ces recettes, 37,5 millions d'euros correspondent aux recettes collectées au titre de la taxe CO₂. Même si les recettes ont augmenté, le volume des ventes de gasoil a, quant à lui, reculé de 1,7 million de litres par rapport au premier trimestre 2025. Le Ministre explique cette évolution par le fait qu'en Belgique, le gasoil professionnel continue à demeurer moins cher qu'au Luxembourg.
- Les recettes relatives aux droits d'accises sur les tabacs manufacturés s'élèvent à 271,9 millions d'euros, soit une baisse de 51,5 millions d'euros ou -15,9% par rapport à 2025. Ces recettes représentent 17,8% du budget voté. Le Ministre ventile ce montant entre :
 - les cigarettes : 174 millions d'euros, soit -31 millions d'euros par rapport à la même période en 2025, et
 - le tabac : 95 millions d'euros, soit -21 millions d'euros par rapport à la même période en 2025.

L'orateur explique ce recul, d'une part, par les hausses substantielles d'accises introduites par le Gouvernement, qui sont plus importantes que celles observées au

³ Cour constitutionnelle, Arrêt n° 00185 du 10 novembre 2023.

cours des dix dernières années et, d'autre part, par le fait que les fabricants ont anticipé ces hausses en achetant davantage de timbres fiscaux en décembre 2025, phénomène qui a pesé sur les recettes du premier trimestre 2026. Le Ministre souligne l'importance d'observer l'évolution de cette recette jusqu'en juin pour pouvoir tirer des conclusions définitives sur une éventuelle tendance baissière.

- Les recettes des droits d'accises sur l'alcool s'élèvent à 12,7 millions d'euros, soit une légère baisse de 2,1 millions d'euros ou -14,2% par rapport à 2025.
- Les recettes au titre de la taxe sur les véhicules automoteurs s'élèvent à 18,9 millions d'euros et restent stables par rapport à 2025.
- Les recettes perçues au titre des Eurovignettes s'élèvent à 4 millions d'euros et progressent légèrement (+0,3 million d'euros).

c) Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Les recettes totales collectées par l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (ci-après « AED ») s'élèvent à 2,18 milliards d'euros, soit une hausse substantielle de 294,2 millions d'euros ou +15,6% par rapport à 2025. Les recettes de l'AED correspondent à 25,5% du budget voté.

- Les droits d'enregistrement encaissés au 31 mars 2026 s'élèvent à 44,8 millions d'euros, soit une hausse de 1,4 million d'euros ou +3,1% par rapport à 2025. Ces recettes représentent 15,5% du budget voté, ce qui correspond à une quasi-stagnation alors même que les mesures fiscales de soutien au logement ne sont plus en vigueur.

	Nombre d'actes avec mutation immobilière												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2021	2.016	1.545	1.515	1.810	1.666	1.518	1.617	1.960	1.431	1.215	1.430	1.478	19.201
2022	1.865	1.191	1.440	1.584	1.420	1.483	1.430	1.586	1.174	1.063	1.299	1.072	16.607
2023	1.330	948	943	1.102	814	877	1.011	1.057	792	646	949	780	11.249
2024	860	807	925	962	1.025	947	1.007	1.316	897	894	1.188	1.162	11.990
2025	1.474	1.305	875	1.319	1.162	1.231	1.613	1.825	1.155	1.261	1.402	1.232	15.854
2026	1.401	989	1.096										3.486

	dont: Nombre d'actes concernant des VEFA												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2021	223	277	377	306	230	298	365	129	141	281	275	430	3.332
2022	175	227	350	238	225	191	231	87	121	130	111	219	2.305
2023	82	101	95	60	60	61	112	31	42	65	35	70	814
2024	35	45	58	58	77	83	102	44	81	111	82	316	1.092
2025	83	117	131	120	115	191	168	78	190	164	80	112	1.549
2026	64	87	105										256

Le Ministre relève une baisse de 4,6% du nombre d'actes et l'absence d'actes extraordinaires (générant plus d'un million d'euros de droits d'enregistrement) au premier trimestre 2026. Concernant le nombre de mutations immobilières, il indique qu'en 2026, 1 401 actes ont été enregistrés en janvier (soit 73 actes de moins qu'en janvier 2025, mais 541 de plus qu'en janvier 2024), 989 actes en février et 1 096 actes en mars. S'agissant des actes pour les ventes en l'état futur d'achèvement (ci-après « VEFA »), le Ministre constate un niveau relativement faible, avec 64 VEFA actées en janvier 2026, 87 en février et 105 en mars. Le Ministre indique que le Gouvernement évalue à l'heure actuelle l'opportunité d'instaurer une mesure consistant à permettre la conclusion d'actes au seul prix du terrain de biens en stade d'achèvement du gros œuvre fermé, afin de répondre à la réticence des acquéreurs à s'engager à acquérir des VEFA. Il souligne en outre que les banques systémiques luxembourgeoises (Spuerkeess, Raiffeisen, BGL BNP Paribas et BIL) intègrent désormais les garanties

de l'État dans leur évaluation des dossiers de crédit et adoptent une approche plus souple dans leurs analyses de risque.

- Les recettes collectées au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (ci-après « TVA ») s'élèvent au 31 mars 2026 à 1,67 milliard d'euros, soit une hausse substantielle de 242,1 millions d'euros ou +17% par rapport au premier trimestre 2025. Ces recettes ont atteint 26,3% du budget voté. Le Ministre précise que les recettes brutes de la TVA ont progressé de 152,8 millions d'euros, soit +7,7%, et que les remboursements ont diminué de 89,3 millions d'euros. Dans ce contexte, le Ministre tient à relever que l'année 2025 a été marquée par des remboursements exceptionnels intervenus lors du passage à la nouvelle année, dont l'effet ponctuel sur les recettes n'a pas vocation à se reproduire en 2026. Le Ministre invite toutefois à la prudence quant à l'extrapolation de cette tendance positive sur l'ensemble de l'année.
- Au 31 mars 2026, les recettes perçues au titre de la taxe d'abonnement s'élèvent à 363,3 millions d'euros, soit une hausse de 24,1 millions d'euros ou +7,1% par rapport à 2025. Ces recettes ont atteint 26,4% du budget voté. Le Ministre attribue cette évolution favorable à la bonne performance des marchés financiers au cours du premier trimestre. Il indique que les actifs sous gestion à Luxembourg s'élèvent désormais à environ 8 400 milliards d'euros. Le segment des fonds d'investissement alternatifs (ci-après « FIA ») connaît une progression de 14% et atteint 2 100 milliards d'euros.
- Les droits de succession s'élèvent à 32,5 millions d'euros au 31 mars 2026, soit une hausse de 8 millions d'euros ou +32,4% par rapport à 2025. Ces recettes représentent 23,2% du budget voté. Le nombre de successions extraordinaires (générant plus d'un million d'euros de droits) est passé de 16 à 7. En réponse à une demande de ventilation détaillée formulée par Monsieur Fayot lors d'une réunion antérieure⁴, le Ministre donne des précisions sur la répartition des dossiers de succession (environ 800 au total par année) en fonction du volume successoral pour l'année 2025 :
 - 145 dossiers d'un volume supérieur à un million d'euros,
 - 143 dossiers entre 500 000 et un million d'euros,
 - 236 dossiers entre 100 000 et 500 000 euros, et
 - 276 dossiers compris entre 0 et 100 000 euros.

Le nombre de grandes successions (> 1 million d'euros) s'est élevé à 157 en 2023, 150 en 2024 et 145 en 2025.

d) Trésorerie de l'État

- Au 31 mars 2026, les recettes de la Trésorerie de l'État s'élèvent à 68,9 millions d'euros, soit une baisse de 29,7 millions d'euros ou -30,1% par rapport à 2025. Le Ministre précise que ce chiffre est peu significatif à ce stade, étant donné que les assemblées générales à l'issue desquelles sont versés les dividendes au profit des actionnaires, dont l'État, ont lieu majoritairement au mois d'avril.
- Les liquidités de la Trésorerie de l'État se sont élevées à 1,08 milliard d'euros au 31 décembre 2025. À la suite d'un emprunt de 2,5 milliards d'euros durant le mois de mars 2026, le niveau des liquidités s'établissait à 2,6 milliards d'euros au 31 mars 2026 et à 3,3 milliards d'euros au 17 avril 2026.

⁴ Réunion de la Commission de l'Exécution budgétaire et de la Commission des Finances du 3 février 2026.

- Concernant les futures échéances d'emprunts, le Ministre indique qu'un emprunt de 1,7 milliard d'euros arrivera à échéance en novembre 2026 et qu'un emprunt de 2 milliards d'euros arrivera à échéance en février 2027. Au total, environ 3,7 milliards d'euros devront donc être refinancés au cours des prochains exercices, sans qu'il s'agisse d'un endettement supplémentaire.
- Les recettes d'intérêts perçus sur fonds en dépôt s'élèvent à 10,1 millions d'euros au 31 mars 2026.

II. Évolution des dépenses de l'Administration centrale selon les normes SEC2010 au 31 mars 2026

Les dépenses totales de l'Administration centrale s'élèvent à 7,86 milliards d'euros au 31 mars 2026, soit une progression de 619 millions d'euros ou +8,6% par rapport à 2025. Le Ministre constate ainsi un effet ciseaux négatif, les recettes ne progressant que de 4,5%.

- Les dépenses relatives à la consommation intermédiaire s'élèvent à 552 millions d'euros et ont augmenté de 51 millions d'euros ou +10,3% par rapport à 2025. Cette hausse est notamment imputable à l'entretien et à la location de bâtiments, au renforcement du Centre des technologies de l'information de l'État (ci-après « CTIE ») ainsi qu'à une progression de 12,7% au niveau des établissements publics, dont les CFL.
- Les investissements totaux (formation de capital et transferts de capital) s'élèvent à 731 millions d'euros, soit une hausse de 63 millions d'euros ou +9,5% par rapport à 2025. Le Ministre explique que 117 millions d'euros de ces dépenses sont attribuables à l'État central. Parmi ces dépenses, 69 millions d'euros ont été investis au profit du site de l'École internationale Gaston Thorn à Strassen, 14 millions d'euros pour l'acquisition du bâtiment *Liberty* à Dudelange et 7 millions d'euros pour l'équipement d'un bâtiment à Contern. Par ailleurs, les CFL ont procédé à la livraison de locomotives pour un montant de 39 millions d'euros et 6 millions d'euros ont été investis dans l'extension de la WSA à Sanem.
- Les dépenses au titre des rémunérations des salariés s'élèvent à 1,92 milliard d'euros au 31 mars 2026, soit une progression de 163 millions d'euros ou +9,3% par rapport à 2025. De ces dépenses totales, 149 millions d'euros sont attribuables à l'État central en raison de la création de 1 205 nouveaux équivalents temps plein (ci-après « ETP ») (soit +3,4% par rapport à mars 2025), du glissement des carrières (+2,72% de la masse salariale) et de l'accord salarial dans la fonction publique (+0,5% annuellement).
- Les subventions s'élèvent à 216 millions d'euros et représentent une baisse de 23 millions d'euros ou -9,8% par rapport à 2025. Le Ministre précise que cette diminution s'explique par un reclassement d'ordre purement technique par le STATEC des services publics d'autobus TICE. Cette dépense n'est désormais plus classifiée comme subvention mais comme « autres transferts courants ». Par ailleurs, une première tranche de 38 millions d'euros au titre des mesures relatives aux frais de réseau d'électricité a déjà été versée. En outre, la diminution s'explique par un décalage mensuel dans le paiement des tranches à l'ILR dans le cadre du mécanisme de compensation.
- Les dépenses relatives aux revenus de la propriété (intérêts débiteurs sur la dette publique) s'élèvent à 191 millions d'euros, soit une hausse de 9 millions d'euros ou +5% par rapport à 2025. L'impact annuel des dépenses relatives aux revenus de la propriété s'établit aux alentours de 300 millions d'euros par an, ce qui équivaut à peu près au coût d'un lycée.

- Le poste relatif aux dépenses au titre des prestations sociales autres qu'en nature s'élève à 745 millions d'euros, soit une hausse de 26 millions d'euros ou +3,6% par rapport à 2025. Le Ministre détaille certaines progressions : +10 millions d'euros pour le Fonds national de solidarité, +21 millions d'euros pour le Fonds de pension et +3 millions d'euros pour le Fonds pour l'emploi.
- Les transferts courants s'élèvent à environ 3,4 milliards d'euros, regroupant les transferts aux communes, à la Sécurité sociale et à l'Union européenne. Les transferts à la Sécurité sociale progressent de 123 millions d'euros, soit +6,9%, sous l'effet notamment de la réforme des pensions représentant un surcoût de 69 millions d'euros pour le premier trimestre. L'impact total de la réforme des pensions est estimé à 157 millions d'euros sur l'année. Les autres transferts courants s'élèvent à 148 millions d'euros, dont une hausse de 76 millions d'euros par rapport à 2025 au profit du budget de l'Union européenne.

III. Évolution du solde de l'Administration centrale selon les normes SEC2010 au 31 mars 2026

Au total, les recettes de l'Administration centrale progressent de 4,5% (+341 millions d'euros) pour atteindre 7,92 milliards d'euros, tandis que les dépenses progressent de 8,6% (+619 millions d'euros) pour atteindre 7,86 milliards d'euros. Le solde de l'Administration centrale au 31 mars 2026 s'établit ainsi à +59 millions d'euros, contre +337 millions d'euros en mars 2025, soit une variation de -278 millions d'euros. Le Ministre relève que ce solde, bien que demeurant positif, n'est pas pleinement satisfaisant et qu'il convient de suivre l'évolution des prochains mois, notamment en raison du contexte géopolitique. Il souligne toutefois que les principales sources de recettes (IRC, impôt sur les traitements et salaires et TVA) évoluent de manière relativement favorable. L'orateur conclut sur la nécessité d'une discipline accrue au niveau des dépenses.

*

Échange de vues

Madame la Députée Diane Adehm, Présidente de la Commission des Finances, (groupe politique chrétien-social) intervient pour interroger le Ministre sur les moyens envisagés pour réduire l'effet ciseaux entre des dépenses progressant de 8,6% et des recettes ne progressant que de 4,5%. Elle souligne que la situation actuelle ne pourra être maintenue indéfiniment et qu'il conviendra de prendre des mesures afin de renverser la tendance.

Le Ministre répond, d'une part, que la résorption de cet effet ciseaux passera par une dynamisation des recettes, qui évoluent favorablement à ce stade, et, d'autre part, par la maîtrise des dépenses. L'orateur renvoie dans ce contexte à la circulaire budgétaire mais précise en même temps que tout arbitrage relève des compétences de l'ensemble du Gouvernement. Il rappelle que les investissements en infrastructures ont été délibérément maintenus à un niveau élevé, produisant un effet anticyclique nécessaire pour maintenir la croissance. Il précise par ailleurs que la décision en mai 2025 de relever l'effort de défense impacte désormais les dépenses. En 2025, les dépenses d'investissement ont représenté 4,5% du PIB, soit un demi-point ou environ 500 millions d'euros de plus que la moyenne historique située autour de 4%.

Monsieur Fayot demande comment les recettes peuvent être dynamisées dans un environnement de quasi-stagnation économique au niveau européen, en relevant au passage que la politique du *méi Netto vum Brutto* n'a pas eu d'effet *booster* significatif sur la croissance luxembourgeoise. Il pose en outre une question sur les éventuelles économies envisagées au

niveau des dépenses au profit de l'aide publique au développement (ci-après « APD »), potentiellement remettant en cause l'objectif de 1% du RNB et le principe d'additionnalité⁵.

Le Ministre répond que la place financière connaît une évolution dynamique et que les bénéfices générés au cours des deux dernières années laissent présager une bonne tenue de l'IRC à moyen terme. Il indique également qu'il faut veiller à ce que la croissance des dépenses totales évolue dans des proportions raisonnables, en s'interrogeant si l'on peut « faire plus avec moins ». Concernant l'APD, le Ministre précise qu'au niveau mondial, ce poste est financé de l'ordre de 50% par l'Union européenne et que le Luxembourg représente le plus grand contributeur en termes de PIB par habitant. Sans vouloir prononcer un jugement quelconque, le Ministre note que cette situation soulève tout de même des questions quant à la solidarité émanant des autres pays. Cela dit, le Ministre tient à souligner l'importance de veiller, dans le contexte de la politique en matière d'APD, aux retours économiques pour la place financière, notamment *via* la cotation des obligations et la domiciliation de fonds.

Monsieur Fayot rappelle que la Chambre des Députés a adopté en 2024 à la quasi-unanimité une motion visant à sanctuariser le principe d'additionnalité en matière d'APD⁶.

Madame la Députée Sam Tanson (sensibilité politique « déi gréng ») intervient pour exprimer ses préoccupations sur la trajectoire budgétaire, en soulignant que les dépenses progressent deux fois plus vite que les recettes. Elle fait référence à des positions critiques exprimées récemment, notamment par la fondation IDEA, sur la situation budgétaire. Elle pose ensuite plusieurs questions concrètes :

- Pour ce qui est de la dette publique et l'évolution des intérêts débiteurs, faut-il craindre une dégradation de la trajectoire ? Le Ministre peut-il détailler les nouveaux emprunts à contracter ?
- Quelles sont les raisons à la base de la hausse substantielle des recettes de la TVA ?
- Quel est l'état des négociations européennes relatives à la directive sur les accises sur les tabacs manufacturés⁷ ?
- Quelle sera l'approche du Gouvernement dans sa politique en faveur du logement abordable, en particulier pour ce qui est de l'acquisition de VEFA ?

Le Ministre donne les éléments de réponse suivants :

- Sur la trajectoire budgétaire, il indique qu'il faudra prioritairement ramener la croissance des dépenses de 8,6% à environ 6%. Il précise en outre que certaines dépenses sont payées en bloc en début de l'année, ce qui explique également cette accélération.
- Sur la dette, il indique que la trajectoire reste maîtrisée et que le ratio dette/PIB pourrait demeurer en dessous de 30% pendant une période raisonnable, sous réserve d'évolutions géopolitiques majeures.
- Concernant la TVA, le Ministre confirme une dynamique positive de +7,7 % au niveau des recettes brutes, principalement alimentée par la bonne performance du secteur financier.
- Concernant les accises sur le tabac, le Gouvernement luxembourgeois exprime son désaccord avec la proposition de la Commission européenne et examine actuellement un nouveau texte de compromis présenté par la présidence chypriote.

⁵ Principe selon lequel l'objectif de 1% du RNB en matière d'APD devra être atteint sans comptabiliser des dépenses ayant trait au financement climatique ou à l'accueil de réfugiés.

⁶ Motion n°4353 relative au « principe d'additionnalité par rapport à l'aide publique au développement » adoptée par la Chambre des Députés le 11 juillet 2024.

⁷ Proposal for a council directive on the structure and rates of excise duty applied to tobacco and tobacco related products.

- Concernant la politique en matière de logement abordable, le Ministre indique que l'État continuera à acquérir des VEFA, mais que ces acquisitions ne suffiront pas à elles seules à redynamiser le marché. Le Ministre souligne le retour indispensable des investisseurs privés.

Monsieur le Député Laurent Mosar (groupe politique chrétien-social) partage l'analyse du Ministre selon laquelle il convient de ne pas surinterpréter les chiffres trimestriels de l'IRC, dont l'évolution varie de mois en mois. Il s'interroge toutefois sur une éventuelle décélération de l'IRC et rappelle que le secteur financier en est le principal contributeur. Il exprime sa préoccupation pour la situation des petites et moyennes entreprises et des indépendants, qui ne figurent pas parmi les principaux contributeurs et dont la situation économique pourrait s'être détériorée du fait de la conjoncture géopolitique et de la hausse des matières premières. Il pose également une question sur le doublement de l'impôt retenu sur les tantièmes (+104,5%). Enfin, il rejoint les inquiétudes exprimées sur le logement, confirme la nécessité d'investisseurs privés mais alerte en même temps sur les risques systémiques pour le secteur bancaire en cas de faillites de promoteurs immobiliers.

Le Ministre rappelle que l'IRC est passée de 2,2 milliards d'euros en 2022 à 3,4 milliards d'euros en 2026, soit une augmentation de 50% en quatre ans, ce qui démontre que les entreprises continuent de payer des impôts et que la baisse du taux nominal de l'IRC décidée par le Gouvernement n'a pas entraîné de baisse des recettes – au contraire. Il précise que les entreprises multinationales suivent attentivement le taux effectif d'imposition au Luxembourg et réagissent en fonction. Il indique, à titre indicatif, que le Gouvernement allemand envisage d'avancer sa réforme fiscale de 2028 à 2027, laquelle prévoit une réduction progressive du taux d'imposition des sociétés. Au vu de ce qui précède, il n'exclut pas que la dynamique du secteur financier, dont les bénéfices ont progressé d'environ 50% au cours des deux dernières années, continuera à produire des effets favorables sur l'IRC dans les exercices à venir.

Sur l'éventuelle adaptation du barème de l'impôt à l'inflation, il rappelle que le Luxembourg accuse actuellement un retard de 2,5 tranches indiciaires, qui passerait à 3,5 si une nouvelle tranche tombait en juin 2026, à 4,5 en 2027 et à 5,5 en 2028. À titre indicatif, il rappelle que l'adaptation afférente en 2023 (4,5 tranches dans le cadre de l'accord tripartite) a représenté un coût de 560 millions d'euros.

Concernant le secteur du logement, le Ministre confirme avoir annoncé la cessation des mesures fiscales temporaires en juin 2025, tout en maintenant la possibilité d'acter encore jusqu'au 30 septembre 2025 les compromis conclus avant le 30 juin. Il indique ne pas envisager à court terme leur réintroduction. Toutefois, il envisage trois pistes d'action complémentaires à l'acquisition de VEFA par l'État : a) un appui aux primo-acquéreurs pour faciliter l'accès au crédit ; b) une mesure permettant l'acte d'achat au stade du gros œuvre fermé ; et c) l'introduction de mesures favorisant l'investissement dans la pierre, notamment *via* un véhicule de type SICAV ou SICAF immobilière.

En ce qui concerne la question relative à l'impôt retenu sur les tantièmes, le Directeur de l'ACD précise que la hausse de 104,5% ne reflète pas un caractère exceptionnellement élevé en 2026, mais résulte du fait que les recettes étaient anormalement basses en 2025 en raison d'un décalage de paiements. À titre de comparaison, les recettes au 31 mars 2024 s'élevaient à 13,9 millions d'euros, soit 4 millions d'euros de plus que le niveau atteint en mars 2025.

Monsieur le Député Claude Haagen (groupe politique socialiste) revient sur l'évolution de la TVA, en demandant si les recettes de TVA, qui s'élèvent à 1 665,3 millions d'euros au 31 mars 2026 (soit potentiellement environ 6 661 millions d'euros en projection annuelle), pourraient dépasser le montant inscrit dans le budget voté 2026. Il s'interroge également sur l'évolution de cette recette durant l'exercice 2025.

Le Ministre confirme que les recettes de TVA s'élèvent à 1,67 milliard d'euros au premier trimestre 2026, soit +242 millions d'euros ou +17,0% par rapport à 2025, et atteignent 26,3%

du budget voté 2026. Il rappelle qu'en 2025, les recettes de TVA n'avaient pas atteint le niveau budgétisé.

Monsieur le Député Jeff Boonen (groupe politique chrétien-social) intervient sur la question des accises et de l'évolution récente des prix du pétrole. Il invite à la prudence quant à d'éventuelles mesures de réduction d'accises, étant donné que le Luxembourg dépend de ces recettes. Il demande si le Ministre observe déjà un effet du contexte énergétique récent sur les recettes de TVA appliquée aux carburants.

Le Ministre renvoie à une question parlementaire du groupe politique socialiste à laquelle le Gouvernement a répondu⁸. Il rappelle que le prix du carburant à la pompe comprend un certain nombre de composantes, à savoir le prix du brut, le coût du transport, la marge du pétrolier et de l'exploitant, les accises, et la TVA à 17% calculée sur l'ensemble, accises comprises. Le Ministre confirme que la hausse du prix du pétrole entraîne mécaniquement une hausse des recettes de TVA, estimée entre 9 et 12 millions d'euros depuis le début de l'année. Il évoque également un effet positif lié au différentiel de prix par rapport à l'Allemagne.

Madame Tanson revient sur l'évolution de la TVA et s'interroge sur l'origine de l'augmentation actuelle, qui pourrait être liée à la hausse des prix des carburants.

Le Ministre indique qu'il avait, sous la législature précédente, demandé en vain une séance à huis clos pour obtenir la décomposition précise du prix du carburant. Sa demande avait en effet été refusée au motif qu'une telle discussion révélerait la structure de prix, y compris les marges. Il déclare qu'il serait favorable à ce que la Chambre des Députés obtienne une telle ventilation. Concernant la hausse de la TVA, il précise que l'effet du carburant reste de l'ordre d'un montant à deux chiffres, à savoir entre 9 à 12 millions d'euros.

Madame la Directrice de l'AED précise que la ventilation par code NACE, déjà présentée en octobre 2025, fait apparaître les mêmes cinq secteurs comme principaux contributeurs à la TVA. Le secteur des activités financières figure en tête et connaît une évolution particulièrement dynamique. Le commerce de détail de carburants, en revanche, n'a pas joué un rôle déterminant dans l'évolution récente de la TVA. Elle ajoute que certaines transactions et opérations extraordinaires effectuées par quelques contribuables exercent également un impact significatif.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁸ Voir question parlementaire n°3756 relative à la hausse récente des prix des carburants et l'impact économique et social au Luxembourg.

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 MARS 2026
(selon la comptabilité de l'Etat)

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	31 mars		Variation 26/25		Budget	Budget	Variation	Compte prov.	Recettes en % du budget voté	
	2026	2025	en mio. EUR	en %	2026	2025	Budget en %	2025	2026	2025
I. Contributions directes	4,278.9	4,284.7	-5.8	-0.1	15,185.3	14,728.4	3.1	14,411.6	28.2	29.1
1. Collectivités [1]	1,211.9	1,373.5	-161.5	-11.8	3,430.0	3,160.0	8.5	3,570.5	35.3	43.5
2. Assiette [1]	384.4	352.4	32.0	9.1	1,360.0	1,450.0	-6.2	1,245.8	28.3	24.3
3. Salaires et traitements	1,876.3	1,739.0	137.2	7.9	7,180.0	6,840.0	5.0	6,625.3	26.1	25.4
4. Impôt de solidarité	147.9	153.4	-5.6	-3.6	1,000.8	881.0	13.6	879.4	14.8	17.4
5. Revenus de capitaux	177.3	148.5	28.8	19.4	880.0	850.0	3.5	808.3	20.1	17.5
6. Fortune [2]	392.3	394.0	-1.7	-0.4	1,040.0	1,230.0	-15.4	984.9	37.7	32.0
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	44.5	92.4	-47.8	-51.8	130.0	160.0	-18.8	145.3	34.3	57.7
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	18.7	9.1	9.5	104.5	77.0	76.0	1.3	71.0	24.2	12.0
9. Jeux de casino (recettes brutes) [6]	7.0	6.6	0.4	6.0	24.0	20.0	20.0	25.3	29.2	33.1
10. Contributions directes - autres	18.6	15.7	2.8	18.0	63.5	61.4	3.4	55.9	29.2	25.6
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	542.3	598.4	-56.1	-9.4	1,660.0	1,500.0	10.7	1,760.2	32.7	39.9
II. Douanes & accises	526.3	569.1	-42.8	-7.5	2,610.4	2,405.8	8.5	2,588.3	20.2	23.7
11. Droits d'accises sur l'essence [3]	74.2	66.9	7.3	10.9	324.8	313.6	3.6	309.8	22.8	21.3
dont taxe CO2 perçue sur l'essence	15.7	13.3	2.5	18.6	69.9	63.2	10.6	61.9	22.5	21.0
12. Droits d'accises sur le gasoil routier [3]	121.8	119.6	2.2	1.8	511.0	566.7	-9.8	521.8	23.8	21.1
dont taxe CO2 perçue sur le gasoil routier	37.5	34.8	2.7	7.8	159.0	166.7	-4.6	152.5	23.6	20.9
13. Droits d'accises totaux sur le gaz naturel Cat. A	7.8	7.6	0.1	1.9	30.4	27.4	10.8	27.7	25.6	27.8
dont taxe CO2 perçue sur le gaz naturel	6.8	6.6	0.2	3.5	27.1	24.2	12.3	24.3	25.3	27.4
14. Droits d'accises totaux sur le fuel domestique	7.4	6.5	0.9	13.2	20.9	18.7	11.3	18.2	35.3	34.7
dont taxe CO2 perçue sur le fuel domestique	6.8	5.9	0.8	14.3	19.3	17.1	12.3	16.6	35.2	34.6
15. Droits d'accises sur les tabacs manufacturés	271.9	323.5	-51.5	-15.9	1,530.4	1,288.0	18.8	1,522.9	17.8	25.1
16. Droits d'accises sur l'alcool	12.7	14.9	-2.1	-14.2	74.1	74.1	0.0	72.0	17.2	20.0
17. Taxe sur les véhicules automoteurs	18.9	18.9	0.0	0.3	68.0	68.0	0.0	68.6	27.8	27.8
18. Eurovignettes	4.0	3.7	0.3	7.9	16.0	16.0	0.0	17.6	24.9	23.1
19. Droits de douane CE	1.0	1.1	0.0	-3.4	5.0	5.0	0.0	5.3	20.4	21.1
20. Douanes - Autres	6.6	6.5	0.1	0.9	29.9	28.2	6.0	24.4	22.0	23.1
dont taxe CO2 [4]	4.0	3.5	0.4	12.2	16.7	15.0	11.0	13.7	23.9	23.6
III. Enregistrement & domaines	2,175.9	1,881.7	294.2	15.6	8,535.6	8,264.5	3.3	7,951.9	25.5	22.8
21. Droits d'enregistrement	44.8	43.4	1.4	3.1	289.9	255.4	13.5	156.3	15.5	17.0
22. Taxe sur la valeur ajoutée	1,665.3	1,423.2	242.1	17.0	6,324.0	6,117.0	3.4	5,898.9	26.3	23.3
23. Taxe d'abonnement [5]	363.3	339.1	24.1	7.1	1,374.0	1,349.0	1.9	1,363.7	26.4	25.1
24. Taxe sur les assurances	19.0	17.1	1.9	11.1	87.9	92.3	-4.8	89.2	21.6	18.5
25. Droits de succession	32.5	24.5	8.0	32.4	140.0	140.0	0.0	133.2	23.2	17.5
26. Enregistrement & domaines - autres	51.2	34.4	16.8	48.9	319.8	310.8	2.9	310.6	16.0	11.1
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	6,981.1	6,735.5	245.6	3.6	26,331.2	25,398.7	3.7	24,951.8	26.5	26.5
IV. Trésorerie de l'Etat	68.9	98.6	-29.7	-30.1	692.7	626.7	10.5	750.2	9.9	15.7
27. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	1.9	2.0	-0.1	-5.5	407.0	393.0	3.6	394.9	0.5	0.5
28. Intérêts de fonds en dépôt	10.1	24.4	-14.3	-58.5	65.00	75.0	-13.3	53.4	15.6	32.5
29. Trésorerie de l'Etat - autres	56.9	72.2	-15.3	-21.2	220.7	158.7	39.1	301.9	25.8	45.5
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	7,050.0	6,834.1	215.9	3.2	27,023.9	26,025.3	3.8	25,702.0	26.1	26.3

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Droits d'accises totaux se composant des droits d'accises communes UEBL, des droits d'accises autonomes, de la contribution sociale ainsi que de la taxe CO2.

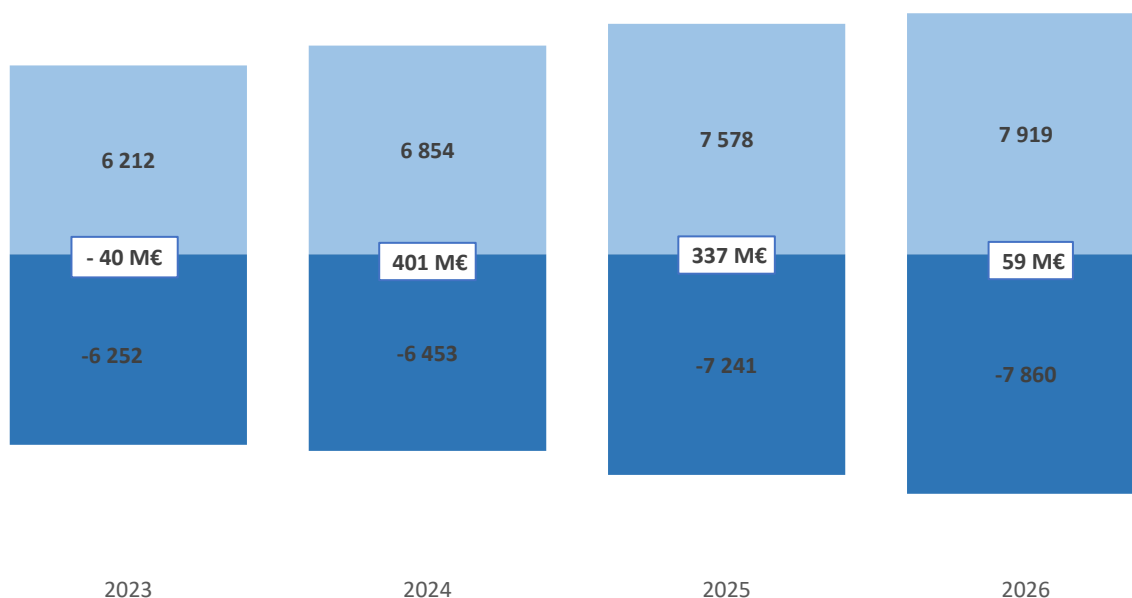
[4] Taxe CO2 perçue sur l'essence au plomb, le kérosène, le pétrole lampant industriel et combustible, le gasoil carburant et le LPG.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] 20% des recettes brutes sont reversées trimestriellement à la Commune de Mondorf-les Bains, la régularisation définitive via article budgétaire 64.1.36.09 est réalisée en fin de période complémentaire de l'exercice.



Situation financière de l'Administration centrale au 31 mars 2026



	Situation fin mars					
	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025	
					en M€	en %
Dépenses	6 252	6 453	7 241	7 860	+ 619	+8,6%
Recettes	6 212	6 854	7 578	7 919	+ 341	+4,5%
Solde	-40	+ 401	+ 337	+ 59	- 278	-



Evolution des recettes et dépenses de l'Administration centrale

	Situation fin mars					
	2023	2024	2025	2026	variation 2026/2025	
					en M€	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	466	457	501	552	+ 51	+10,3%
2. Formation de capital	289	267	360	419	+ 59	+16,4%
3. Rémunération des salariés	1 494	1 652	1 757	1 920	+ 163	+9,3%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	240	174	239	216	- 23	-9,8%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	32	127	181	191	+ 9	+5,0%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, Revis...)	568	682	719	745	+ 26	+3,6%
7. Prestations sociales en nature	49	50	52	57	+ 4	+8,3%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes)	2 946	2 853	3 131	3 448	+ 317	+10,1%
- Transferts à la sécurité sociale	1 579	1 764	1 785	1 907	+ 123	+6,9%
- Transferts aux administrations locales	469	504	559	592	+ 34	+6,0%
- Autres	898	585	788	948	+ 161	+20,4%
9. Transferts en capital	168	192	308	312	+ 4	+1,4%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	- 1	0	- 8	0	+ 9	-104,6%
Dépenses totales	6 252	6 453	7 241	7 860	+ 619	+8,6%
Recettes						
11. Impôts sur la production	2 138	2 253	2 468	2 698	+ 229	+9,3%
12. Impôts courants sur le revenu	3 415	3 864	4 350	4 420	+ 70	+1,6%
13. Autres recettes	659	737	760	801	+ 42	+5,5%
Recettes totales	6 212	6 854	7 578	7 919	+ 341	+4,5%
Solde	- 40	+ 401	+ 337	+ 59	- 278	-



Dépenses de l'Administration centrale - Exemples par catégorie

	Situation fin mars			
	2025	2026	variation 2026/2025	
			en M€	en %
Consommation intermédiaire	501	552	+ 51	+10,3%
Budget de l'Etat	146	163	+ 17	+11,6%
Fonds spéciaux	34	34	- 0,9	-2,6%
Services de l'Etat à gestion séparée	79	92	+ 13	+16,2%
Etablissements publics, GIE, fondations	236	266	+ 30	+12,7%
Formation de capital (investissements directs)	360	419	+ 59	+16,4%
Fonds du rail	56	30	- 27	-47,3%
Fonds des routes	47	42	- 6	-11,9%
Fonds d'équipement militaire	49	4	- 45	-91,7%
Fonds pour le logement abordable	25	11	- 14	-54,5%
Rémunérations des salariés	1 757	1 920	+ 163	+9,3%
Etat central	1 145	1 295	+ 149	+13,0%
Autres	611	626	+ 14	+2,3%
Subventions	239	216	- 23	-9,8%
Etat central	111	136	+ 25	+22,8%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	43	55	+ 12	+27,3%
Fonds climat et énergie (Mécanisme de compensation)	50	0	- 50	-100,0%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	20	10	- 10	-49,0%
Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	181	191	+ 9	+5,0%
Intérêts échus sur dette publique	160	160	+ 0	+0,0%
Prestations sociales en espèces	719	745	+ 26	+3,6%
Fonds national de solidarité	162	172	+ 10	+6,1%
Fonds de pension (compensés par des cotisations sociales au niveau des recettes - pas d'impact sur le solde)	293	314	+ 21	+7,3%
Fonds pour l'emploi	198	202	+ 3	+1,8%
Prestations sociales en nature	52	57	+ 4	+8,5%
Services d'éducation et d'accueil de type commercial	36	42	+ 6	+16,3%
Transferts à la sécurité sociale	1 785	1 907	+ 123	+6,9%
Assurance maladie	447	469	+ 22	+5,0%
Assurance dépendance	99	109	+ 10	+10,0%
Mutualité des employeurs	118	63	- 55	-46,9%
Assurance pension	653	677	+ 24	+3,7%
Caisse pour l'avenir des enfants	405	420	+ 15	+3,7%
Transferts aux administrations locales	559	592	+ 34	+6,0%
Fonds de dotation globale des communes (hors ICC)	478	490	+ 12	+2,6%
Autres transferts courants	788	948	+ 161	+20,4%
Services conventionnés : services d'éducation et d'accueil	100	118	+ 18	+17,9%
Contributions à l'Union européenne	72	148	+ 76	+104,2%
Fonds pour l'emploi	77	79	+ 2	+2,8%
Services conventionnés : personnes handicapées	37	78	+ 41	+110,1%
Transferts en capital (investissements indirects)	308	312	+ 4	+1,4%
Etat central	52	58	+ 6	+12,0%
Fonds spéciaux	255	254	- 1	-0,4%
Total des dépenses	7 241	7 860	+ 619	+8,6%



Dépenses de l'Administration centrale – Top 100 (1/3)

	Ministère	Détail	Montant (en M€)
1	-	Rémunération du personnel - budget (articles 11.005)	1 216
2	M3S	Assurance pension: cotisations	746
3	M3S	Assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	462
4	MFSVA	Caisse pour l'avenir des enfants	426
5	MFP	Fonds de pension: Prestations sociales (compensés par des cotisations sociales au niveau des recettes - pas d'impact sur le solde)	314
6	MFP	Fonds de pension: Rémunération des salariés - pensions	242
7	MFIN	Intérêts échus sur dette publique	160
8	MFIN	Contribution assise sur le revenu national brut à verser à l'UE	121
9	MENJE	Services conventionnés - services d'éducation et d'accueil pour enfants - Asbl	118
10	MT	Fonds pour l'emploi: Chômage complet - Dépenses réelles	117
11	M3S	Assurance dépendance	114
12	MFSVA	Fonds national de solidarité - inclusion sociale	81
13	MFSVA	Services conventionnés - personnes handicapées	78
14	MESR	Bourses d'études	75
15	M3S	Mutualité des employeurs	72
16	MECB	Fonds climat et énergie: Habitat durable dont Prime House	71
17	MFIN	Site - Ecole internationale Gaston Thorn	69
18	MENJE	Services d'éducation et d'accueil pour enfants - communes	63
19	MFSVA	Fonds national de solidarité - allocation de vie chère	54
20	MMTP	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel	51
21	MAE	Fonds de la coopération au développement: Enveloppe Lux-Dev	46
22	MT	Fonds pour l'emploi: Indemnité compensatoire pour salariés reclassés	42
23	MENJE	Services éducatifs commerciaux - chèque-service accueil	42
24	MAINT	Part des communes pour les cotisations pension et maladie via l'État	42
25	MENJE	Frais des établissements privés	41
26	MMTP	CFL: Automotrices série 2400 (3)	39
27	MECO	Frais de l'État pour l'utilisation des réseaux électriques	38
28	MT	Fonds pour l'emploi: Chômage involontaire - CIGR et CIGL	31
29	MFSVA	Centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes et de centres médico-sociaux	29
30	MLOGAT	Aide individuelle au logement	25
31	MECO	Fonds de l'innovation: ESA Remboursement	25
32	M3S	Assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces	24
33	MFIN	Contribution à l'UE issue de la TVA	24
34	MFSVA	Fonds national de solidarité - revenu pour personnes gravement handicapées	24
35	MA	FOESA: Autres aides surfaces - Financement partiel UE	23
36	MENJE	Mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions	23



Dépenses de l'Administration centrale – Top 100 (2/3)

	Ministère	Détail	Montant (en M€)
37	MMTP	Services publics d'autobus réguliers assurés - entreprises privées	23
38	MLOGAT	Subvention de loyer	23
39	MENJE	ONE: Mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires	22
40	MFSVA	ONA: prestations d'accueil et d'encadrement	22
41	MAE	Organisations et programmes internationaux de défense: Participation A400M	22
42	MFIN	Frais en relation avec le premier équipement de surfaces louées	20
43	MT	Fonds pour l'emploi: Chômage involontaire - Indemnité professionnelle d'attente	19
44	MAE	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense	17
45	MFIN	Entretien, exploitation et location d'immeubles	17
46	MENJE	Entretien, exploitation et location d'immeubles	17
47	MA	FOESA: Autres aides surfaces - Financement partiel UE	17
48	MT	Fonds pour l'emploi: Chômage involontaire - proactif	15
49	MECB	Investissements du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES)	15
50	MMTP	Services publics d'autobus assurés - TICE	15
51	MT	Fonds pour l'emploi: Préretraite	15
52	MLOGAT	Fonds du Logement: compensation de service public	14
53	MFSVA	Frais de fonctionnement des offices sociaux	14
54	MFIN	Acte de vente - Immeuble Liberty Liège-Dudelange	14
55	MT	Fonds pour l'emploi: Chômage involontaire - Forum pour l'emploi	13
56	MFSVA	Fonds national de solidarité - forfait d'éducation	13
57	MT	Salaire des salariés handicapés	13
58	M3S	Maladies de la dépendance: toxicomanies	12
59	M3S	Santé mentale: services extra-hospitaliers de santé mentale	12
60	MAE	Fonds d'équipement militaire: LUXGOVSAT1 - Capacités	12
61	MMTP	Transports scolaires assurés - entreprises privées	11
62	MDIGI	CTIE: Frais d'experts et d'études en matière informatique	11
63	MFSVA	Services de gardiennage	11
64	MCULT	Conventions avec des structures culturelles de la scène libre	10
65	MDIGI	CTIE: Location de logiciels informatiques	10
66	MAE	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche dans le domaine de la défense	10
67	MECB	Fonds climat et énergie: Voitures électriques	10
68	MAE	Ambassades et consulats: frais de fonctionnement	9
69	MT	Frais de fonctionnement d'ateliers protégés	9
70	MENJE	Frais de fonctionnement des services pour jeunes	9
71	MEGA	Soutien de l'État aux centres et services pour l'égalité des genres et la diversité	9
72	MFSVA	Entretien, exploitation et location d'immeubles	9



Dépenses de l'Administration centrale – Top 100 (3/3)

	Ministère	Détail	Montant (en M€)
73	MAE	Fonds de la coopération au développement: Programmes et projets de coopération bilatérale	8
74	MA	Fonds FOESA: Progr. climat, bien-être animal - Financement 100% UE	8
75	MCULT	Conventions avec des structures culturelles para-administratives	8
76	MMTP	Fonds des routes: Projets avec motion (>30 millions d'euros) - Nouveaux investissements	8
77	MAE	Contributions obligatoires aux budgets internationaux	8
78	MMTP	Services de transport spécifiques par entreprises privées selon contrats avec l'État	8
79	MFIN	Entretien, exploitation et location d'immeubles	8
80	MDIGI	CTIE: Loyers	8
81	MECO	Fonds de l'innovation: Recherche et développement	7
82	MENJE	Formation professionnelle continue	7
83	MFSVA	Frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux	7
84	MECB	Fonds pour la protection de l'environnement: Plans de gestion & mise en oeuvre - nature	7
85	MMTP	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux: Infrastructures d'accueil pour enfants et jeunes - Pétange	7
86	M3S	Frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	6
87	MT	Fonds pour l'emploi: Chômage involontaire - Aide à la création d'emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée	6
88	MECO	Aides PME	6
89	MT	Fonds pour l'emploi: Remboursement du chômage des frontaliers	6
90	MFIN	Décassement de billets à ordre pour reconstitution des ressources d'institutions financières internationales	6
91	MAE	WSA - Projet M3H Sanem	6
92	MAE	FEM: Aides Ukraine	6
93	MENJE	Indemnités complémentaires - formation sous contrat d'apprentissage	6
94	MMTP	Fonds des routes : Echangeur Pontpierre	5
95	MLOGAT	LOGABO : Etat - VEFA : Lorentzweiler, Route de Luxembourg	5
96	MFIN	Vélodrome et piscine - Mondorf	5
97	MFSVA	Services privés pour personnes âgées et en fin de vie	5
98	M3S	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières: Nouveau Bâtiment Centre - PEC-CHL	5
99	MECO	Aides entreprises	5
100	MMTP	Fonds des routes : Contournement Bascharage - Bowstring Schiffflange	5
TOTAL des 100 principales dépenses			5 864
TOTAL des dépenses			7 860



Exécution du Budget de l'État au 31 mars 2026

	Budget voté 2026	Situation fin mars	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	26 876	6 999	26,0%
Dépenses	25 800	8 794	34,1%
Solde	+1 076	-1 794	-
Budget en capital			
Recettes	148	49	33,2%
Dépenses	4 283	2 843	66,4%
Solde	-4 135	-2 794	-
Budget total			
Recettes	27 024	7 048	26,1%
Dépenses	30 083	11 637	38,7%
Solde	-3 059	-4 589	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2026

Budget des opérations financières	Budget voté 2026	Situation fin mars	
		En valeur	en % du budget voté
Recettes des opérations financières	3 200	2 708	84,6%
<i>Emprunts</i>	3 200	2 650	82,8%
<i>Certificats de trésorerie</i>	0	0	-
<i>Autres</i>	0,3	58	23 026,1%
Dépenses des opérations financières	1 853	7	0,4%
Solde	+1 348	+2 701	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2026



Table des abréviations

Abréviation	Description
COOP	Fonds de la coopération au développement
FDGC	Fonds de dotation globale des communes
FEM	Fonds d'équipement militaire
FOESA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture
LOGABO	Fonds spécial pour le logement abordable
M3S	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
MA	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture
MAE	Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
MAINT	Ministère des Affaires intérieures
MCULT	Ministère de la Culture
MDIGI	Ministère de la Digitalisation
ME	Ministère d'État
MECB	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
MECO	Ministère de l'Économie
MEGA	Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Fonds MENJE	Fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du MENJE
MESR	Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
MFIN	Ministère des Finances
MFP	Ministère de la Fonction publique
MFSVA	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
MJUST	Ministère de la Justice
MLOGAT	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire
MMTP	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
MSP	Ministère des Sports
MT	Ministère du Travail